FICHE PRATIQUE 4

Soutien aux organisations de femmes

En matière de partenariats, la priorité doit être accordée aux organisations de défense des droits des femmes dirigées par des femmes, qui adoptent une perspective transformatrice en matière de genre et œuvrent explicitement à promouvoir et à protéger les droits des femmes, ainsi qu'à favoriser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. La DDC apporte son soutien à des organisations de défense des droits des femmes locales, nationales et infranationales, irigées par des femmes, et manifeste un intérêt croissant à soutenir des organisations de défense des droits de la communauté LGBTIQ+ dirigées par des membres de cette communauté.

Les organisations de femmes, les militantes et les réseaux féministes sont au premier plan des efforts pour aborder la VBG : elles mobilisent les femmes et les communautés, plaident auprès des institutions et des gouvernements en faveur de l'égalité des genres et pour mettre fin à la violence basée sur le genre, et elles fournissent des services de prise en charge aux survivantes. La tâche ardue qui consiste à changer des normes et des structures profondément ancrées qui encouragent la violence basée sur le genre est une entreprise de longue haleine qui a toujours été assumée par des femmes et des organisations de femmes dans le monde entier.

Les organisations de femmes (et de personnes LGBTIQ+) disposent de l'expérience, des connaissance et des compétences nécessaires pour aborder la VBG dans leurs contextes spécifiques. Elles ont, souvent au péril de leur vie et de leur intégrité physique, résisté à des normes oppressives, plaidé pour une société égalitaire, vécu leur vie différemment et encouragé d'autres femmes à faire de même.

Il est juste et éthique que les femmes, les filles (et les communautés LGBTIQ+) prennent l'initiative des efforts sur le plan humanitaire et en matière de développement pour lutter contre les VBG. Ce sont des personnes les plus touchées par un problème que doivent émerger les solutions pour y remédier. Les femmes et les filles (ainsi que les membres de la communauté LGBTIQ+) étant les plus touchées par les violences basées sur le genre, c'est à elles et à leurs organisations qu'il appartient de conduire les efforts de prévention de la VBG et d'initier les stratégies de réponse dans ce domaine. Ce faisant, elles ne doivent pas être de simples partenaires de mise en œuvre mais des partenaires d'égal à égal concernant la prise de décisions relatives à la conception, les stratégies et la mise en œuvre du projet.

Engagements de la DDC envers les organisations féminines locales – Appel de l'action 2021–2025

- Au moins 10 % du financement des programmes de l'AH/DDC en matière de VBG sont versés directement à des acteurs locaux (sans intermédiaire) et au moins 50 % par le biais d'un seul intermédiaire.
- 60 % des projets en lien avec les VBG qui sont financés par l'AH/DDC investissent dans le renforcement des capacités institutionnelles des acteurs locaux, en particulier les organisations dirigées par des femmes et les agences gouvernementales.

Source: Engagements de la Suisse en faveur de l'Appel à l'action pour la protection contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence.

Obstacles au financement des organisations de femmes

La manière dont les donateurs, y compris la DDC, sélectionnent leurs organisations partenaires, se fonde sur la capacité qu'ont démontrée jusqu'à présent ces organisations à absorber des fonds importants, et à se conformer aux exigences des donateurs ou mécanismes de financement importants. Leurs capacités techniques sont ensuite évaluées à l'aune de leurs connaissances des normes internationales et du respect de ces normes dans leurs programmes. Les organisations de femmes et de LGBTIQ+ n'étant pas, traditionnellement, les bénéficiaires directs/indirects des fonds versés par les donateurs, elles peuvent ne pas être familiarisées avec ces attentes ou ne pas en avoir fait l'expérience. Mais cela ne signifie pas pour autant qu'elles soient incompétentes ou inefficaces. Le financement en général et le financement en matière de VBG en particulier est biaisé au profit des grandes organisations plus importantes au niveau national, aux dépens des « plus petites organisations ».

Dans le cadre des actions internationales en matière de développement et d'action humanitaire, **les organisations de femmes (et les organisations LGBTIQ+) ne se voient pas accorder une priorité suffisante** et sont sous-financées. En raison de la structure traditionnellement patriarcale de l'aide humanitaire et de l'aide au développement, les organisations de femmes ne constituent qu'une petite partie des organisations de la société civile qui sont financées pour la réalisation d'initiatives humanitaire et de développement, y compris pour des activités de prévention et de réponse en matière de violence basée sur le genre. Dans la plupart des situations d'urgence humanitaire, les sous-groupes sur la VBG sont dominés par des acteurs internationaux et, parmi les acteurs nationaux, les organisations de femmes sont fortement sous-représentées. Conséquence de cette marginalisation, de nombreuses organisations de femmes ont peu d'expérience en matière de partenariats avec des acteurs internationaux, ce qui constitue souvent le principal écueil à leur accès au financement. À moins qu'elles ne bénéficient d'un financement spécifique, de nombreuses organisations de femmes ne sont pas en mesure d'investir les fonds ou les ressources en personnel nécessaires pour participer activement à la prise de décision au sein des processus humanitaires internationaux et y exercer une influence.

Récent aperçu de la demande de ressources accrues pour les organisations de femmes

Le Sommet humanitaire mondial de 2016 ainsi que le groupe de travail informel « Friends of Gender » créé dans le cadre du « grand compromis » ont confirmé le besoin d'investir dans l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles touchées par les crises, y compris le financement et la participation d'organisations dirigées par des femmes (women led organisations, WLO) et d'organisations de défense des droits des femmes (women rights organisations, WRO).

Bien que ce besoin ait été insuffisamment pris en compte dans les engagements initiaux du «grand compromis», il a été développé dans des documents d'accompagnement tels que les notes d'orientation d'ONU Femmes (p. ex. la note d'orientation sur la localisation sensible au genre) ainsi que dans le dispositif du «grand compromis 2.0 » avec des indicateurs potentiels dont l'un prévoyant « un financement accru pour les acteurs locaux, y compris les organisations dirigées par des femmes (…) ».

Selon le groupe « Friends of Gender » si une amélioration a certes pu être constatée s'agissant de la participation et de l'implication des WLO et des WRO, d'une manière générale, peu de progrès ont été réalisés lorsqu'il s'agit de transférer le pouvoir, les ressources et la prise de décision à ces organisations. En 2021, le financement direct des acteurs locaux a diminué de manière générale.

? Questions essentielles à se poser

1 De quelle manière la DDC peut-elle s'engager aux côtés des organisations de femmes pour la réalisation du travail dans le domaine de la violence basée sur le genre ?

Actuellement, la majeure partie du financement de la DDC destiné à des organisations de femmes est versée par le biais d'organisations intermédiaires, comme des ONG internationals. Cependant, une attention croissante est portée au financement direct de ces organisations. Il existe plusieurs manières d'impliquer les organisations de femmes et les organisations LGBTIQ+ dans les projets financés par la DDC dans le domaine de la violence basée sur le genre, en fonction de leurs intérêts, de leur expertise et de leurs exigences :

- **Mise en œuvre du système de prévention et de réponse en matière de VBG** : le financement de la DDC en matière de violence basée sur le genre peut être une bonne occasion de soutenir les organisations de femmes locales, nationales et infranationales, et leur permettre de renforcer les services et les actions de prévention en matière de VBG, et de continuer à les proposer.

- **Initiatives et travail de sensibilisation dans le cadre de la lutte contre la VBG et de l'égalité entre les genres** : outre le financement de projets et d'actions spécifiques, la DDC peut également contribuer au financement de base des organisations de femmes pour leurs activités courantes et sur le long terme, qui sont essentielles pour amener des changements structurels.
- **Leadership dans les mécanismes humanitaires internationaux et dans les décisions relatives au financement de la prévention et de la réponse en matière de VBG** : le financement de projet par la DDC doit soutenir les organisations de femmes œuvrant à différents niveaux (de national à local, voire même régional) pour leur permettre d'influencer les prises de décisions dans les actions humanitaires internationales.

Exemple de soutien fourni par la DDC à des organisations de femmes pour mettre fin à la violence basée sur le genre

La DDC a fourni un financement direct à l'organisatioin jordanienne Arab Women Organisation (AWO) dans le but de réunir des petites et moyennes organisations dirigées par des femmes en Irak, au Liban et en Palestine pour leur permettre de partager leurs expériences. Ensemble, ces organisations ont rédigé "un appel à l'action pour la protection contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence : feuille de route pour la région MENA". Ce document définit les objectifs en matière de prévention et de réponse en matière de VBG, ainsi que les actions dont ont besoin les organisations et les donateurs pour réaliser ces objectifs. L'AWO est désormais également membre du comité de pilotage de l'appel à l'action au niveau globale et se fait le relais du point de vue des organisations dirigées par des femmes dans des forums nationaux et internationaux.

Source: Women-led Organizations' proposed Road Map to implement the Call to Action in the MENA Region. Developed by AWO and a network of 52 women in MENA, 2022.

Lorsqu'il est question de passer en revue des organisations de femmes en vue d'un financement direct, veuillez prêter attention aux éléments suivants :

- De quelle manière le financement de la DDC peut-il contribuer aux coûts de base de l'organisation ?
- De quelle manière le financement de la DDC peut-il couvrir les coûts nécessaires au traitement des risques spécifiques en matière de sécurité auxquels sont confrontées les organisations de femmes ?
- De quelle manière le financement de la DDC peut-il couvrir les coûts du développement de l'organisation, y compris le type de développement qui permettra à l'organisation d'absorber davantage de fonds et de solliciter des fonds supplémentaires (capacités administratives et de gestion financière nécessaires) ?
- Est-il envisageable d'adapter / de simplifier certaines exigences administratives de la DDC ?

2 De quelle manière la DDC peut-elle accroître l'efficacité du financement en faveur des organisations de femmes ?

Le financement direct en faveur d'organisations de femmes (et de la communauté LGBTIQ+) se heurte à de nombreux défis administratifs, en particulier s'agissant d'organisations fondées par des femmes / membres de la communauté LGBTIQ+ qui sont encore plus marginalisées : par exemple celles qui sont basées dans des régions rurales ou celles qui n'ont pas d'expérience en matière de partenariats de financement direct, entre autres. La DDC peut diversifier le portefeuille de financement, par exemple en panachant le financement entre organisations de femmes « bien établies » et organisations « moins connues », et en s'efforçant activement d'atteindre les organisations de femmes (LGBTIQ+) qui travaillent en marge de la société et / ou qui sont dirigées par des groupes de femmes stigmatisées en raison de leur appartenance ethnique, d'un handicap, d'un éloignement géographique, etc. Voici certaines options qui peuvent être examinées pour financer de telles organisations de femmes :

- Collaborer avec des organismes de subvention internationaux qui se concentrent principalement sur le financement des organisations de femmes pour trouver des solutions de financement direct. Par exemple, la DDC pourrait financer un fonds local en faveur des femmes afin que l'argent puisse être acheminé vers les organisations de femmes qui ne peuvent pas avoir un partenariat direct avec la DDC.
- Financer un consortium d'organisations locales de femmes. Cela permettra également d'encourager la solidarité et la création de mouvements parmi les organisations de femmes.
- Utiliser le crédit « petit action » pour atteindre les organisations de femmes de groupes marginalisés ainsi que les organisations qui travaillent avec la communauté LGBTIQ+. Les interactions avec ces groupes permettront d'améliorer les connaissances de l'équipe de la DDC concernant ces questions.
- Étudier la possibilité de conclure des accords d'acheminement purement financiers. Initier une collaboration avec un intermédiaire qui est responsable uniquement de gérer les modalités financières et administratives. Ce faisant, les organisations de femmes restent compétentes pour le contrôle des décisions en matière de programme.

Exemple d'intermédiaire financier utilisé par la DDC

L'East Europe Foundation (EEF) agit en tant qu'intermédiaire de la DDC en Ukraine. L'EEF émet un prêt en faveur de 15 ONG désignées par la DDC, à hauteur de CHF 50'000 chacune. L'EEF invite les ONG à développer et à soumettre des propositions de projets et leur fournit de l'aide dans le cadre du développement de leurs propositions. L'EEF applique une procédure de candidature simplifiée : les candidats soumettent une demande motivée sur deux pages, rédigée en anglais ou en ukrainien, ainsi qu'un budget de projet. L'EEF s'en tient au principe de diligence raisonnable pour les bénéficiaires ayant répondu, et vérifie notamment leurs documents d'inscription et de gouvernance ainsi que leurs comptes pour l'année 2021. L'EEF présente toutes les propositions reçues à la DDC pour approbation. Une fois les propositions approuvées, l'EEF signe les contrats et verse les fonds, recueille et examine les rapports, effectue des contrôles réguliers auprès des bénéficiaires.

Source: Proposition de crédit DDC 2022.

Lorsqu'il s'agit d'étudier d'autres moyens de financement des organisations de femmes, veuillez vérifier les éléments suivants :

- L'organisme intermédiaire (consortium / fonds pour les femmes) a-t-il noué des liens avec les organisations féminines locales, avec des organisations de femmes handicapées ou de femmes défavorisées ?
- Comment l'organisme intermédiaire va-t-il partager les ressources de manière équitable avec les organisations locales de femmes ?
- Quelles sont les mesures mises en place pour garantir un partenariat équitable (partenariat dans la prise de décision plutôt que simple sous-traitance) ?

3 Éléments à prendre en compte lorsque les organisations de femmes interviennent comme sous-traitantes d'une organisation internationale agissant en tant qu'intermédiaire (OING ou Nations Unies)

Les OING intermédiaires sont souvent les destinataires directs des financements de la DDC et elles sous-traitent ensuite à des organisations locales, y compris à des organisations de femmes. Dans le contexte humanitaire, l'accord intitulé « grand compromis » préconise que les intermédiaires rendent des comptes à leurs partenaires locaux/nationaux et plaide en faveur de partenariats équitables entre les intermédiaires et les organisations nationales / locales. Ces éléments sont également pertinents dans le contexte du développement. Il est important que, dans le cadre des projets de lutte contre la VBG financés par la DDC qui impliquent des intermédiaires, les organisations locales / nationales ne soient pas traitées comme des employés de facto des organismes intermédiaires, ou subordonnées aux décisions prises par ces mêmes intermédiaires.

Lors de l'examen de projets de lutte contre la VBG dans lesquels le principal demandeur est une organisation (intermédiaire) internationale, il convient de vérifier les éléments suivants :

- De quelle manière l'organisation de femmes (LGBTIQ+) a-t-elle été identifiée et sélectionnée pour ce projet ? Vérifiez s'il existe des biais conscients ou inconscients en faveur d'organisations « plus grandes » et mieux connues.
- Cette organisation pourrait-elle être financée directement par la DDC, et l'organisme intermédiaire être mandaté en tant que sous-traitant par l'organisation de femmes pour une assistance ou des services techniques spécifiques ? Par exemple, en Jordanie, la DDC finance directement l'Arab Women's Organisation, qui à son tour sous-traite les services techniques à l'organisation CARE.
- Quel est le rôle de l'organisation de femmes (LGBTIQ+) ? Consiste-t-il uniquement à mettre en œuvre le projet conçu par l'intermédiaire, ou l'organisation a-t-elle bénéficié des mêmes prérogatives lors de la conception du projet ?
- La répartition des rôles et des responsabilités tient-elle suffisamment compte de l'expertise et de l'expérience des organisations de femmes (LGBTIQ+) ?
- Le projet prévoit-il un pourcentage suffisant de financement de l'organisation partenaire couvrant :
  - les frais généraux/allocations indirectes,
  - le développement de l'organisation,
  - les coûts de base ?
- L'organisme concerné fait-il preuve de transparence envers les organisations sous-traitantes en matière de financement et de budget ?
- Les organisations de femmes sous-traitantes sont-elles impliquées dans des phases de gestion du cycle de projet (GCP) ?

Moyens supplémentaires par lesquels la DDC peut soutenir les organisations de femmes

- La DDC peut plaider que les organisations de femmes puissent travailler dans des environnements sûrs et favorables (en particulier dans les contextes dans lesquels les gouvernements ou les autorités de fait imposent des restrictions aux organisations de femmes).
- Impliquer les organisations de défense des droits des femmes dans le développement de la stratégie de la DDC en matière de VBG par pays/région ; impliquer les organisations et les militantes engagés dans la défense des droits des femmes en tant que consultantes dans le cadre de la conception du projet et/ou des évaluations.
- La DDC peut plaider auprès des acteurs humanitaires internationaux en faveur d'une représentation élargie non seulement des « acteurs locaux », mais également des organisations de femmes dans les sous-groupes sectoriels sur la VBG, et appeler à une plus grande implication de ces organisations.
- Plaider auprès des fonds de financement communs pour que des crédits spécifiques soient alloués aux organisations de femmes pour des activités en lien avec les VBG.
- Il arrive souvent que les organisations LGBTIQ+ ne travaillent pas explicitement en tant qu'organisations LGBTIQ+ et fonctionnent dans le cadre de mandats ayant une désignation différente ou sous forme de groupes peu structurés ou informels. Efforcez-vous d'aller à la rencontre des militants et des groupes informels, financez-les en tant que composantes de consortiums, invitez-les en tant qu'experts dans vos groupes, développements de projets ou missions d'évaluation, et en tant qu'experts techniques pour vos bureaux nationaux et autres partenariats.